



AVIS PUBLIC

ADOPTIONS ET ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 octobre 2011 à 19 h, les règlements suivants :

1. Règlement sur l'occupation du bâtiment situé au 8535, rue Sherbrooke Est, à es fins de garderie ou de centre de la petite enfance (RCA11-27003);
2. Règlement B-3-5 modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M, c. B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve;

Toute personne intéressée peut consulter les règlements mentionnés ci-dessus à la Mairie de l'arrondissement, située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

PRENEZ EN OUTRE AVIS, que les règlements sont maintenant en vigueur.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 11^E JOUR D'OCTOBRE 2011.

M^e Julie Doyon
Secrétaire d'arrondissement